



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-80466>

Département(s) de publication : 10

Annonce n° 24-80466

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Commune de Troyes

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 21100374400011

Ville : TROYES

Code postal : 10000

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 10

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=30855>

Identifiant interne de la consultation : 202403271443

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Bruno Baudoux

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** - Le formulaire DC1 - Lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses cotraitants, joint au dossier de consultation. En cas de groupement momentané d'entreprises (cotraitance), un acte d'habilitation du mandataire devra être joint et devra être signé par les cotraitants afin que celui-ci puisse valablement signer le contrat au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement. Cet acte pourra être signé manuscritement puis scanné pour une transmission électronique lors du dépôt du pli. Au moment de l'attribution, le mandataire devra produire à la demande de l'Acheteur dans un délai fixé par ce dernier, ledit document signé électroniquement assorti de son certificat électronique. - Le formulaire DC2 - Déclaration du candidat individuel ou membre du groupement, joint au dossier de consultation, - Copie de la délégation de pouvoir/signature autorisant le signataire à engager la personne qu'il représente, le cas échéant, - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le

candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature, - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années, - Attestation d'assurance pour les risques professionnels en cours de validité.

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** + POUR LE LOT N°1 - Certificats de compétence avec mention émis par un organisme certificateur agréé par le COFRAC pour les opérateurs effectuant les interventions spécifiques amiante et plomb(1), - Attestation d'accréditation COFRAC ou équivalent pour les laboratoires en charge des analyses amiante et plomb, + POUR LE LOT N°2 - Certificat de compétence pour chaque « diagnostic immobilier logement d'habitation » : amiante, plomb, performance énergétique (DPE), attribué par un organisme de certifications accrédité COFRAC, + POUR LE LOT N°3 - Certificat de compétence pour chaque « diagnostic immobilier bâtiments à usage autre que d'habitation » (amiante, plomb, DPE locaux commerciaux, ...), attribué par un organisme de certifications accrédité COFRAC.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 16/09/2024 à 17:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour des missions de diagnostics dans les bâtiments et locaux communaux-.

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent accord-cadre porte sur : 1) la sélection d'un prestataire qui aura la charge de réaliser des missions relatives aux repérages amiante et plomb dans les peintures au sein des bâtiments communaux et les dossiers technique amiante (DTA), 2) la sélection d'un prestataire qui aura la charge de réaliser des diagnostics techniques immobilier pour la mise à disposition (location) ou cession de bâtiments à usage d'habitation, 3) la sélection d'un prestataire qui aura la charge de réaliser des diagnostics techniques immobilier pour la mise à disposition (location) ou cession de bâtiments à usage autre qu'habitation. La consultation est passée selon une procédure adaptée en application des articles L.2123-1° et L.2120-1-2°, R.2123-1-1° et suivants du Code de la Commande Publique. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande régi en applications de l'article R2162-4 alinéa 2° du Code de la Commande Publique avec un montant maximum annuel pour chacun des lots fixé en valeur comme suit : Lot n°1 : montant maximum annuel fixé à 60 000 € HT, Lot n°2 : montant maximum annuel fixé à 7 000 € HT, Lot n°3 : montant maximum annuel fixé à 6 500 € HT. Le présent accord-cadre est passé pour une période de 1 an à compter de la date de réception de la notification au titulaire. Il pourra ensuite être renouvelé 2 fois, tacitement, par période de 1 an. Sa durée ne pourra donc excéder 3 ans. Les délais d'exécution pour chacun des lots sont les suivants - Lot n°1 : Les interventions sur site devront être exécutées dans les 15 jours ouvrés maximum à compter de la réception du bon de commande. Les rapports devront être remis à la collectivité dans les 15 jours ouvrés maximum suivant la fin de l'étude sur site. Lot n°2 : Les interventions sur site devront être exécutées dans les 15 jours ouvrés maximum à compter de la réception du bon de commande. Les rapports, dossiers et différents diagnostics-.

Lieu principal d'exécution du marché : Ville de Troyes et sur sites extérieurs, dans la limite du territoire du département de l'Aube

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Missions de repérage amiante et plomb avant travaux et élaboration de dossiers technique amiante (DTA)
Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71317000
Lieu d'exécution du lot : Ville de Troyes et sur sites extérieurs, dans la limite du territoire du département de l'Aube
- **Description du lot :** Réalisation de diagnostics technique immobilier pour la mise à disposition (location) ou cession de bâtiments à usage d'habitation
Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71315400
Lieu d'exécution du lot : Ville de Troyes et sur sites extérieurs, dans la limite du territoire du département de l'Aube
- **Description du lot :** Réalisation de diagnostics techniques immobilier pour la mise à disposition (location) ou cession de bâtiments à usage autre qu'habitation
Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 71315400
Lieu d'exécution du lot : Ville de Troyes et sur sites extérieurs, dans la limite du territoire du département de l'Aube

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Critères de jugement des offres pour le lot n°1 : Prix des prestations, noté sur 10, pondération 60 %, jugé au regard du Détail Quantitatif Estimatif; Qualité traduisant la valeur technique, notée sur 10, pondération 40%, jugée au regard : - des moyens humains mis à disposition (capacité et compétence de l'équipe pour mener à bien les prestations), notée sur 4 points, - de la qualité du contenu des modèles de documents fournis, notée sur 6 points décomposée comme suit : du rapport de repérage avant travaux de déconstruction ou réhabilitation (noté sur 2 points), du dossier technique amiante (noté sur 2 points), du rapport de repérage du plomb dans les peintures (noté sur 2 points). Pour les lots n°2 et n°3 : Prix des prestations, noté sur 10, pondération 60 %, jugé au regard du Détail Quantitatif Estimatif; Qualité traduisant la valeur technique, notée sur 10 points, pondération 40%, jugée au regard de la qualité du contenu du rapport de diagnostic immobilier fourni. Financement sur budget propre de la Collectivité. Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Avance : Il ne sera pas alloué d'avance. Retenue de garantie : sans objet. Le défaut de paiement dans un délai de 30 jours fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire ou du sous-traitant payé directement. Conformément à l'article R. 2192-31 du Code de la commande publique, le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de 8 points. Le retard de paiement donne lieu, de plein droit et sans autre formalité, au versement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, dont le montant est fixé à 40 euros par retard constaté. Candidat unique ou groupement de candidats. Aucune forme de groupement n'est imposée par l'acheteur. Néanmoins, l'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-1° du Code de la commande publique. L'Acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de membres de plusieurs groupements, conformément à l'article R. 2142-21-2° du Code de la commande publique. En cas d'attribution de l'accord-cadre à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution de l'accord-cadre, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R. 2142-24 du Code de la commande publique. Instance chargée des

procédures de recours : Tribunal Administratif de Châlons-En-Champagne 25, rue du Lycée 51036
Châlons-En-Champagne, tél. : 03-26-66-86-87, courriel : greffe.ta-chalons-en-champagne@juradm.fr
adresse internet : <http://chalons-enchampagne.tribunal-administratif.fr/>. Service auprès duquel des
renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Mairie de Troyes place
Alexandre Israël B.P. 767 10026 Troyes Cedex, tél. : 03-25-42-68-47, courriel : commande.
publique@ville-troyes.fr adresse internet : <http://villetroyes.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 09/07/2024